Coat-Méal

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des associations, sous la présidence de M, Yann LE LOUARN, Maire.

Date de convocation : 21 septembre 2020.

Présents : Albert ABASQ Hacène BELLAZREG, Geneviève BIHEL, , Martial CLAVIER, Matthieu GOACHET, Erwan JAN, Annie LE GUEN, Annick LE GUEN, Yann LE LOUARN, Eline MICHOT, Katell OMNES, Adrien QUELLEC et Jessy RAIMBAULT.
Excusé : Jennifer BONNEFOY (Pouvoir donné à Matthieu GOACHET), Denis JAOUEN.

Secrétaire de séance : Martial CLAVIER

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du Procès-verbal du 10.07.2020
- Désignation représentants à Finistère Ingénierie Assistance
- Renouvellement commission révision liste électorale
- Achat du broyeur mutualisé Tréglonou St Pabu Plouguin Coat-Méal
- Demande d'aide auprès de la Région Bretagne pour l'acquisition du broyeur.
- Projet Cœur de bourg : Création comité de pilotage
- Sécurité routière : relevés des radars.
- Présentation du PICS mis à jour
- Rentrée des Assos et point Covid
- Point sur les travaux effectués sur la commune depuis le printemps
- Informations sur la CCPA : projet territoire et PCAET
- Questions diverses

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Désignation des représentants à Finistère Ingénieria Assistance

Finistère Ingénierie Assistance est un Etablissement Public Administratif (EPA) rattaché au Département du Finistère auquel adhère la Commune de COAT-MEAL.
Cet EPA a pour objet d'apporter à ses adhérents une ingénierie relevant de l'assistance technique et de l'appui au pilotage de projets en phase essentiellement pré-opérationnelle, dans les domaines de l'aménagement, la voirie, l'habitat, les équipements publics, l'eau potable et l'assainissement.
Conformément aux statuts, les communes membres sont représentées par leur Maire ou son représentant. Le deuxième représentant de la commune de COAT-MEAL nommé auprès de Finistère Ingénierie Assistance est Michel Bellazreg.

Renouvellement commission révision liste électorale

Le Maire a compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs. Sa décision est désormais contrôlée à postériori par la commission de contrôle chargée de veiller sur la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions du maire de refus d'inscription ou de radiation. Après chaque renouvellement intégral du conseil municipal, la commission de contrôle de révision de la liste électorale doit être renouvelée.

Sont nommés pour assurer cette mission :

- En qualité de conseillers municipaux : Annick LE GUEN (Titulaire) –Albert ABASQ (Suppléant)
- En qualité de délégué de l'administration : Hervé LE GUEN (Titulaire) et Claudine JADÉ (Suppléante)
- En qualité de délégué du tribunal Judiciaire : Véronique PRONOST (Titulaire) et Gabriel LE GUEN (Suppléante)

Achat du broyeur mutualisé Tréglonou St Pabu Plouguin Coat-Méal.

Les communes de Tréglonou, Saint-Pabu, Plouguin et COAT-MEAL souhaitent acquérir de façon mutualisée un broyeur de branches autonome (moteur diesel 35 cv) pour valoriser leurs branchages en copeaux mais aussi pour mener des actions de valorisation des branchages des administrés. Le modèle de broyeur retenu coûte 23500 € HT soit à 28 200 € TTC. Une subvention pourrait être sollicitée auprès de la Région Bretagne à hauteur de 6000 €. Le conseil municipal valide cette acquisition et autorise le Maire à signer la convention correspondante

Demande d'aide financière auprès de la Région Bretagne pour l'acquisition du Broyeur.

Dans le cadre du G4DEC, les communes de Tréglonou, Saint-Pabu, Plouguin et COAT-MEAL souhaitent acquérir de façon mutualisée un broyeur de branches autonome (moteur diesel 35 cv).
Ce broyeur servirait aux 4 collectivités, suivant un planning établi ensemble, pour valoriser leurs branchages en copeaux mais aussi pour mener des actions de valorisation des branchages des administrés.
Le modèle de broyeur retenu coûte 23500 € HT soit à 28 200 € TTC. Il est garanti 1 an pièces et main d'œuvre.
Il est proposé de solliciter une aide financière auprès de la Région Bretagne à hauteur de 6000 € et que la commune de COAT-MEAL porte le projet au titre du groupement.
Le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour faire la demande de subvention auprès de la Région.

Projet cœur de Bourg : Création d'un comité de pilotage.

En ce début de nouveau mandat, la nouvelle équipe municipale de COAT-MEAL souhaite engager une réflexion sur l'aménagement du coeur de bourg afin, d'une part, de répondre aux besoins de la population (urbanisme, services, cadre de vie...) et envisager ses évolutions afin d'accueillir de nouvelles familles sur la commune, mais aussi, d'autre part, de mettre en valeur notre patrimoine qui marque l'identité communale.

Pour assurer une dynamique dans la réflexion et la réalisation de ce projet, il est proposé de constituer un comité de pilotage composé d'élus municipaux auxquels pourront se joindre des aides extérieures. Sont nommés membres de ce comité : Yann LE LOUARN, Eline MICHOT, Martial CLAVIER, Hacène BELLAZREG, Denis JAOUEN, Geneviève BIHEL, Albert ABASQ, Matthieu GOACHET, Annie LE GUEN

Questions diverses

Sécurité Routière:
Les derniers relevés des radars pédagogiques sont présentés aux membres du conseil municipal.

Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS):
LE PICS est présenté aux membres du conseil municipal. Il s'agit d'une procédure à suivre en cas de catastrophe (tempête, inondation, explosion...).

Rentrée des associations et point covid :
Toutes les associations ont pu reprendre leurs activités dans le respect du protocole sanitaire mis en place avec l'aide de la commune.

Point sur les travaux effectués sur la commune depuis le printemps
Hacène BELLAZREG présente l'avancement des travaux dans les bâtiments communaux, les espaces publics et sur la voirie.

Point sur les travaux à Kerascoet :
Le pont de Kerascoet a été refait. L'enrobé reste à effectuer. Ce pont est interdit aux poids lourds.

Information sur la CCPA : projet de territoire et PCAET
Plusieurs réunions des élus communautaires sont prévues pour déterminer le nouveau projet de territoire. Les membres des conseils municipaux seront aussi conviés à participer aux temps de concertation.
Le Plan Climat Air Energie Territoire, mobilisera aussi les élus de septembre à décembre 2021 afin de d'organiser de porter des actions pour atténuer les gaz à effet de serre, réduire la pollution de l'air et la consommation énergétique et adapter le territoire aux impacts du changement climatique.

Réseau de bibliothèques /Médiathèques :
Une rencontre est prévue le 14 octobre à Milizac-GUIPRONVEL pour travailler sur un projet de réseau de bibliothèques/ Médiathèques en partenariat entre COAT-MEAL, LANRIVOARE, MILIZAC-GUIPRONVEL, PLOUGUIN et TREOUERGAT pour optimiser l'offre de service apporté à la population.

Bretagne très haut débit : déploiement de la fibre optique :
Le groupement Axione - Bouygues Énergies et Services est en charge du déploiement de la fibre optique dans toute la région. Les études préalables aux travaux vont débuter sur la commune de COAT-MEAL à compter de la mi-octobre. A compter de cette date, vous verrez les techniciens d'AXIONE et ses sous-traitants circuler dans la commune pour effectuer le relevé des numéros d'habitations, les aiguillages souterrains et les relevés de poteaux.
A cet effet, en octobre 2019, la commune avait numéroté toutes les habitations et distribué en conséquence les plaques à apposer en limite de propriété pour que votre numéro d'habitation soit bien visible de l'espace public. Un rappel va être publié sur le bulletin municipal pour que la numérotation des habitations soit en place avant le passage des techniciens. Par ailleurs, dans le cadre du développement de la fibre, il convient de s'interroger sur l'effacement des réseaux aériens.

Clôture de la séance à 22h30.

Le Maire,
Yann LE LOUARN

Affiché le 01/10/2020